

Barème d'honoraires Vente et Location

Au 15 octobre 2026

AVIS DE VALEUR

- ❖ Mise en vente ou en location, informatif (succession...) 150€ TTC
→ Si un mandat est confié à l'agence Offert
- ❖ Biens de plus de 250m² habitables
→ Forfait de 150€ TTC pour 250m² + 0.60€ TTC par m² supplémentaire

MANDAT DE VENTE

Locaux d'habitation et professionnels	Mandat simple Mandat semi-exclusif	Mandat exclusif
❖ Jusqu'à 100 000€	8% TTC	6% TTC
❖ De 100 001€ à 200 000€	6% TTC	5% TTC
❖ De 200 001€ à 400 000€	5% TTC	4% TTC
❖ Au-delà de 400 000€	4% TTC	3% TTC

Terrains / Garages / parkings	Mandat simple Mandat semi-exclusif	Mandat exclusif
❖ Tous montants	10% TTC	8% TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf mention contraire.

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente – tranches non cumulatives

En cas de baisse du prix de vente les honoraires seront ajustés.

Les prix indiqués correspondent au maximum ne pouvant être dépassé.

Délégation de mandat : le barème appliqué est celui de l'agence détentrice du mandat.

MANDAT DE LOCATION

	PROPRIETAIRE	LOCATAIRE
Entremise et négociation	60 € TTC	Non facturable
Visite du bien & constitution du dossier de locataire	3% TTC du loyer annuel	3% TTC du loyer annuel*
Rédaction du bail	60 € TTC	60 € TTC*
Etat des lieux entrant	1€ TTC / m ²	1€ TTC / m ² **

* Dans la limite d'un total de 8.07€ le m² pour visite, constitution du dossier, rédaction du bail.

** Dans la limite d'un total de 3,03€ le m² pour l'état des lieux.

En cas de dépassement de la part locataire, la différence sera imputée au propriétaire.